



Strasbourg, 30 avril 2020

Réf : JJ9038C
Tr./005-243

NOTIFICATION DE COMMUNICATION

Etat : Macédoine du Nord.

Instrument : Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, ouverte à la signature, à Rome, le 4 novembre 1950 (STE n° 5) telle qu'amendée par les Protocoles nos 11 et 14 (STE nos 155 et 194).

Date d'entrée en vigueur de l'instrument : 3 septembre 1953.

Date d'entrée en vigueur à l'égard de la Macédoine du Nord : 10 avril 1997.

Communication : STE n° 5 Rés./Décl. Macédoine du Nord.
(voir annexes I et II)

Date d'effet de la communication : 29 avril 2020.

Notification faite conformément à l'article 59 de la Convention.

Copie à tous les Etats membres.

**CONVENTION FOR THE PROTECTION OF HUMAN RIGHTS
AND FUNDAMENTAL FREEDOMS**

opened for signature, in Rome, on 4 November 1950

**CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES**

ouverte à la signature, à Rome, le 4 novembre 1950

Reservations and Declarations
Réserves et Déclarations

NORTH MACEDONIA

Communication contained in the Note Verbale No. 35-01-200/1 from the Permanent Representation of North Macedonia, dated 29 April 2020, received and registered by the Secretariat General on 29 April 2020 - Or. Engl.

The Permanent Mission of North Macedonia to the Council of Europe presents its compliments to the Secretary General of the Council of Europe and, with reference to its Note Verbale No. 35-01-155/2 dated 1 April 2020 related to the exercise of the right of derogation from obligations under the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms, has the honor to inform that the President of the Republic of North Macedonia has adopted a Decision establishing the existence of state of emergency in the entire territory of the Republic of North Macedonia, for a period of 30 days, in order to have protection from spreading and coping with the consequences of the coronavirus COVID-19. Decision No. 08-607/2 of 16 April 2020, published in the Official Gazette of the Republic of North Macedonia No. 104 of 17 April 2020 (annexed hereto), effectively extends the period of the state of emergency instituted on 18 March 2020.

[Link to Decision No. 08-607/2 \(English only\)](#)

- [Decision No. 08-607/2 of 16 April 2020](#)

MACEDOINE DU NORD

Communication consignée dans la Note verbale n° 35-01-200/1 de la Représentation Permanente de la Macédoine du Nord, datée du 29 avril 2020, reçue et enregistrée au Secrétariat Général le 29 avril 2020 – Or. angl.

La Mission permanente de la Macédoine du Nord auprès du Conseil de l'Europe présente ses compliments à la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et, se référant à sa Note Verbale No. 35-01-155/2 du 1er avril 2020 relative à l'exercice du droit de dérogation aux obligations découlant de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, a l'honneur d'informer que le Président de la République de Macédoine du Nord a adopté une *Décision établissant l'existence de l'état d'urgence* sur l'ensemble du territoire de la République de Macédoine du Nord, pour une période de 30 jours, afin d'être protégé contre la propagation et de faire face aux conséquences du coronavirus COVID-19. La décision n° 08-607/2 du 16 avril 2020, publiée dans le Journal officiel de la République de Macédoine du Nord n° 104 du 17 avril 2020 (ci-jointe), prolonge effectivement la période de l'état d'urgence institué le 18 mars 2020.

[Lien vers la décision n° 08-607/2 \(anglais uniquement\)](#)

- [Décision n° 08-607/2 du 16 avril 2020](#)